



MAIRIE

DE

MONTCLUS

30630

COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 07 JUNI 2018



Les Plus
Beaux Villages
de France*

Tél. : 04 66 82 25 73

Fax : 04 66 82 20 13

Email : mairie.montclus@wanadoo.fr

La séance est ouverte à 10h12

Présents : Mesdames BOULE Mireille, POUDEROUX Claire et Messieurs TRICHOT Benoit, BRUGUIER Jean-Louis, CARLES Jean-Claude, GREMONT Hervé, DREYFUS François, NOUIS Vincent.

Absents représentés : Madame CHABRIER Sylvette (pouvoir à POUDEROUX Claire), Monsieur REBONDY Daniel (pouvoir à TRICHOT Benoit).

A été nommé secrétaire : Monsieur DREYFUS François.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour les points suivants :

- Tarif du marché estival.
- Participation pour festivités à l'ACM.
- Convention billetterie pour le rallye du 15.06.2018.
- Convention pour participation concernant le rallye du 15.06.2018 pour un montant de 250,00 €.

Ajout accepté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 12.04.2018 : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Approbation du RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) 2016 du SIAEP de Barjac : Rapport consultable en Mairie ; adopté à l'unanimité.

Installation de nouvelles bornes à Incendie (PEI) : Suite aux nouvelles normes instituées par la DECI (Défense Extérieure Contre les Incendies), il y a lieu d'installer 2 nouveaux points d'eau incendie (PEI) :

- 1 Place de l'Ancienne Ecole,
- 1 Chemin de la Bruguière,

De remplacer 2 point d'eau incendie (PEI) :

- 1 Chemin du Travers,
- 1 Chemin de Cante Perdrix,

Coût de l'opération pour les 4 PEI : 11 823,85 € HT avec 30 % de subventions ; adopté à l'unanimité.

SMEG, adhésion au groupement de commandes : Considérant que la commune de MONTCLUS a des besoins en matière d'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix ; Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique pour une durée illimitée ; adopté à l'unanimité.

Menuiseries pour la Mairie : M. le Maire expose au Conseil qu'il y aurait lieu de faire refaire les fenêtres de la Mairie étant donné leur mauvais état ; projet reporté en 2019.

Demande de subvention Fonds Régional d'Intervention (FRI) : Concerne le financement pour le remplacement, la création et l'installation de points d'eau incendie (PEI) sur la commune, le coût de l'opération s'élève à 11 823,85 € HT subventionnés à hauteur de 30 % par le FRI (Fonds Régional d'Intervention ; adopté à l'unanimité

Modification du contrat de travail de l'agent communal : Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de modifier le contrat "Parcours Emploi Compétences" de l'employé communal à cause d'un surcroît de travail sur la commune, en lui octroyant 3 heures de travail hebdomadaire supplémentaires.
Actuellement le contrat "Parcours Emploi Compétences" est de 24 heures hebdomadaires en lui octroyant 3 heures hebdomadaires celui-ci passerait à 27 heures hebdomadaires ; adopté à l'unanimité.

Complément de rémunération agent communal : Complément de rémunération pour l'agent communal, qui sera fixé par arrêté municipal et réparti mensuellement, adopté à l'unanimité.

Convention Service Médecine Prévention : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de renouveler la convention service médecine préventive, suite à la délibération du Centre de Gestion en date du 02 mars 2018 ; convention qui se substituera à la précédente et qui prendra effet au 1^{er} juillet 2018 ; adopté à l'unanimité.

Plaques de rues et numéros de maisons : Monsieur le Maire informe le Conseil que plusieurs devis ont été reçus concernant l'achat de panneaux, plaques de rues et numéros de maisons pour la commune et qu'il y aurait lieu de délibérer pour le choix de l'entreprise susceptible de les fournir :

- Devis de l'entreprise ADEQUAT pour un montant de 2 946,00 € HT
- Devis de l'entreprise COMAT pour un montant de 3 441,91 HT
- Devis de l'entreprise SIGNALS pour un montant de 3 746, 31 HT
- Devis de l'entreprise EKIP pour un montant de 2 698,70 HT
- Devis de l'entreprise SEMIO pour un montant de 3 458, 73 HT

Le devis de l'entreprise EKIP est adopté à l'unanimité.

Marché estival : Droit de place : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de réduire le tarif du mètre linéaire concernant le droit de place du marché saisonnier dans le cas où les commerçants le régleraient en totalité en début de saison. Monsieur le Maire propose le tarif de :

- 1,80 €/ml si paiement de la totalité du droit de place de tous les marchés en début de saison,
- 2,00 €/ml si paiement du droit de place chaque semaine ;

Adopté à l'unanimité.

Convention de partenariat billetterie entre l'Office de Tourisme du Gard Rhodanien et la commune de Montclus : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y aurait lieu de signer une convention de partenariat billetterie entre l'Office de Tourisme du Gard Rhodanien et la commune de Montclus, la commune d'Aiguèze et la commune de La Roque sur Cèze concernant le rallye des Plus Beaux Villages de France du 15.06.2018 et de signer également la convention de participation de la commune de Montclus pour un montant de 250,00 € ; adopté à l'unanimité.

Participation pour Association Culturelle Montclusienne (ACM) : Monsieur le Maire propose une participation financière à l'Association Culturelle Montclusienne concernant les festivités pour la saison 2018 ; en discussion.

Questions diverses :

- Fermeture du camping "Les Gorges de la Cèze" : Un arrêté de fermeture a été pris car les grands peupliers bordant le camping n'ont pas été suffisamment élagués selon les recommandations de la Préfecture et qu'ils peuvent être un danger pour les personnes. Dès que l'élagage des grands peupliers bordant le camping aura été réalisé, la réouverture du camping pourra se faire.

Fin de la séance à 12h16.

Le Secrétaire
F. DREYFUS

Le Maire
B. TRICHOT